

Dynamique régionale et politiques commerciales : le cas des pays de la déclaration d'Agadir

Mohamed BOUSSETTA

Doyen de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Kénitra Maroc

Tel : 212 0 37681405

Fax : 212 0 37329241

Email : mboussetta@menara.ma

L'accord d'Agadir qui a été signé en février 2004 par l'Egypte, le Maroc, la Tunisie, et la Jordanie instaure une zone de libre échange Multilatérale (ZLEM) entre ces quatre pays sud méditerranéens . Cet accord qui est entré en vigueur le 1er avril 2007 vise à favoriser les échanges intra-régionaux et à promouvoir l'intégration Sud-Sud, avec un soutien de l'Union Européenne.

Il faut dire que ces échanges restent très faibles en dépit de la signature d'accords de ZLE bilatérales et multilatérales entre ces pays. Si les échanges commerciaux sont largement entravés par le peu d'effectivité des accords conclus, les autres volets des échanges demeurent aussi extrêmement faibles, voire insignifiants. Le montant des échanges entre les pays de cette ZLEM ne dépasse pas en moyenne 2% de l'ensemble des échanges d'un pays à l'autre.

Sur le plan structurel, la dynamique des échanges commerciaux entre ces pays dénote une évolution très contrastée de leurs composantes. La structure commerciale des quatre pays ne présente pas une dispersion notable. Du côté des importations, entre 50 et 60% des importations totales des quatre pays de la ZLE quadripartite sont constitués par les produits manufacturiers, les machines et le matériel de transport, reflétant ainsi la dépendance de ces pays envers les inputs intermédiaires et les biens d'équipement. Les produits alimentaires représentent aussi une part importante des importations vu le faible taux d'autosuffisance alimentaire qui reste conditionné par les aléas climatiques.

Au cours des dernières années l'assouplissement des contraintes aux échanges extérieurs a été renforcé par la signature d'accords d'association avec l'UE, ainsi que par leur pleine adhésion à l'OMC (le Maroc en 87, la Tunisie et l'Egypte en 1995 et la Jordanie en 2000). En effet, les droits de douane ont été largement réduits dans des proportions très importantes et les barrières non-tarifaires ainsi que les restrictions quantitatives ont été remplacées par des lignes tarifaires, essentiellement pour les produits agricoles. Cependant, on assiste, et de plus en plus, ces dernières années à la multiplication des barrières non tarifaires par le biais de contrôles techniques et systémiques ainsi que par la lourdeur des procédures de dédouanement qui entravent les échanges commerciaux entre ces pays.

L'accord d'Agadir peut constituer une occasion pour harmoniser les taux de protection entre les pays de cette ZLE entre eux d'une part et avec l'UE d'autre part. Ce processus ne peut être concrétisé que suite à des efforts des quatre pays afin d'harmoniser le traitement des produits manufacturiers pour honorer leurs engagements dans le but de réduire les tarifs douaniers sur ces produits, surtout que l'UE a réduit unilatéralement ses tarifs douaniers. De même, la résolution de la question agricole avec l'UE est très essentielle dans cette perspective. En effet, cette question a été relativement laissée de côté dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

Cet accord a permis certainement de développer une certaine dynamique régionale commerciale en se traduisant par un essor sans précédent des échanges surtout commerciaux entre les quatre pays. Cependant le processus d'intégration entre les quatre pays apparaît lent et parsemé d'obstacles et de contraintes. La déclaration d'Agadir en 2001 avait donné un peu d'espoir qu'une convergence entre ces pays aurait lieu qui puisse pousser vers des formes d'intégration sur le modèle du Mercosur ou de l'Asean. Mais, ce projet d'intégration piétine et son application sur le terrain se heurte à de grandes difficultés. Même, le soutien européen n'a pas réussi à lancer de manière décisive ce processus d'intégration entre les quatre pays afin d'en faire une véritable zone émergente.

1- Performances économiques et politiques commerciales

Les performances réalisées par ces pays au cours des dernières années ont été faibles. Leurs structures commerciales et la dynamique de leurs échanges n'ont pas contribué de manière sensible à atteindre des niveaux de croissance suffisants capables d'absorber le chômage et de réduire la pauvreté de leur population.

1-1- Les performances économiques

La croissance économique dans les quatre pays de la ZLE Quadripartite n'était que de l'ordre de 4% en moyenne sur la période 2000-2005, niveau jugé insuffisant pour combler les déficits sociaux et humains dans ces pays (pauvreté, chômage ...). Ceci s'explique par le rythme d'accumulation du capital qui reste insuffisant (taux d'investissement de l'ordre de 20%), incapable de générer une croissance économique élevée. Malgré une certaine amélioration pour la Tunisie et le Maroc. Ce niveau reste largement au-dessous de celui des pays d'Asie en émergence rapide dont les taux d'investissement avoisinent les 30%.

Tableau N° 1 : Indicateurs macroéconomiques (2002-2005)

	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie
Population (millions)*	30168	10022	74033	5411
Taux de chômage	11	14,2	9,5	10,9
PIB PPP par tête en \$US*	3992	7159	3896	4317
PIB (millions de \$ US)*	52326	29135	89825	12965
Taux de croissance économique (%annuel moyen)	4,7	4,5	3,4	4,6
Solde budgétaire	-5,6	-3,2	-5,5	-11,3
Taux d'inflation	1,6	2,8	4,7	1,9
Taux d'investissement	24	24,8	17,4	20,1
Déficit courant (en%PIB)	2,3	-3,4	1,9	3,5
Service de la dette	19,2	15,5	9,7	11,4
Réserves de change	9,6	2,8	7,9	7,8

Source : FEMISE, 2006

Les taux de croissance faible et la transition démographique, qui engendre un afflux des jeunes sur le marché d'emploi, expliquent en grande partie les niveaux élevés de chômage dans ces pays. Cette situation n'a pas permis l'amélioration du niveau de vie de leurs populations à l'exception de la Tunisie dans une certaine mesure. En effet, le revenu par tête varie aujourd'hui entre 3896\$ US pour l'Égypte et 7159\$ pour la Tunisie, niveaux proches de ceux des pays à revenu intermédiaire, avec des positions relatives qui ne sont que légèrement améliorées depuis des années. Cette état a été derrière l'apparition de nouvelles poches de pauvreté, qui se concentrent dans les campagnes et les zones périurbaines et se manifestent également par un important analphabétisme et des taux de mortalité importants.

Au niveau macroéconomique, la situation s'est beaucoup améliorée suite à de nombreux plans d'ajustement et de stabilisation qui ont été mis en oeuvre dans les quatre pays de la ZLE depuis le début des années 80. A quelques exceptions près (cas de l'Égypte) l'inflation a été maîtrisée, les déficits budgétaires restent relativement raisonnables malgré leurs niveaux non soutenables (cas de la Jordanie). Les services de la dette sont tolérables vu les efforts de gestion active de la dette, essentiellement extérieure, à travers des mécanismes de reconversion et de remboursement anticipé des dettes onéreuses. Cependant, ces quelques performances demeurent tributaires des chocs externes (prix des matières premières et de l'énergie) et internes (mauvaises récoltes agricoles) qui rendent la consolidation macroéconomique fragile et la croissance encore très volatile. De plus, la structure de l'équilibre extérieur est caractérisée par un important déficit commercial, plus ou moins compensée par les recettes du tourisme et les transferts de revenus des immigrants.

1-2- La structure commerciale des quatre pays

La structure commerciale des quatre pays ne présente pas une dispersion notable. Du côté des importations, entre 50 et 60% des importations totales des quatre pays de la ZLE quadripartite sont constitués par les produits manufacturiers, les machines et le matériel de transport, reflétant ainsi la dépendance de ces pays envers les inputs intermédiaires et les biens d'équipement. Les produits alimentaires représentent aussi une part importante des importations vu le faible taux d'autosuffisance alimentaire qui reste conditionné par les aléas climatiques. De l'autre côté, la Tunisie et le Maroc ont des exportations concentrées sur quelques biens manufacturiers (textile et habillement) ainsi que la Jordanie dont les produits chimiques représentent 45% de ses exportations totales, tandis que pour l'Egypte, les exportations sont relativement diversifiées avec une prédominance des produits pétroliers. Cette différence dans la structure des exportations provient des processus d'industrialisation propres à chaque pays et de la place qui y fut réservée à la promotion des exportations.

Tableau N°2 : Structure des exportations et des importations de marchandises par pays

Exportations	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie
Alimentation	22,7	4,3	8,0	8,6
Boissons et tabac,	0,1	1,0	0,1	0,2
Matières premières hors pétrole	10,9	1,8	9,0	16,4
Combustibles et minerais	2,1	7,2	36,9	0,4
Huiles et graisses	0,5	5,9	0,8	0,4
Chimie	6,9	11,8	7,5	45,3
Produits manufacturiers	4,1	6,9	19,9	7,1
Machines et matériel de transport	13,0	13,3	0,9	9,5
Articles manufacturiers	38,8	47,8	12,1	8,0
Produits non classés	0,9	0,0	4,7	4,2
Total	100	100	100	100
Importations				
Alimentation	8,8	6,1	18,4	18,8
Boissons et tabac,	0,8	0,7	1,5	1,7
Matières premières hors pétrole	3,7	4,2	6,7	2,6
Combustibles et minerais	3,6	6,7	6,1	0,2
Huiles et graisses	1,7	1,4	2,6	3,1
Chimie	9,0	8,5	11,8	13,1
Produits manufacturiers	26,7	26,5	17,9	15,8
Machines et matériel de transport	34,5	34,7	26,3	32,8
Articles manufacturiers	9,8	11,1	3,9	10,1
Produits non classés	1,3	0,3	4,8	1,9
Total	100	100	100	100

Source : CNUCED 2005

Le Maroc importe des biens d'équipement, des biens de consommation, des produits intermédiaires, des aliments et des produits énergétiques. Parmi les principales importations du pays, on trouve des biens intermédiaires employés dans la production manufacturière, dont beaucoup sont importés en régime d'importation temporaire puis réexportés, tels que les fils et tissus, les composants électroniques, les produits agricoles non comestibles et le cuir, les biens qui sont destinés en grande partie aux industries légères intensives en main d'oeuvre à faible valeur ajoutée orientées vers l'exportation. Du côté des exportations, les principales rubriques sont les industries légères, comme les vêtements, la bonneterie, le cuir et l'électronique, qui bénéficient des mécanismes d'importation temporaire. Les exportations de produits manufacturés représentent plus de 50% des exportations marocaines. En général, la structure des exportations est largement orientée vers les produits primaires. Les exportations de phosphates et de produits dérivés, ainsi que d'autres produits miniers, continuent d'être significatives.

La Tunisie a pu réduire l'importance de ses exportations dans les produits primaires. Le textile- habillement et le cuir (TH/C) constituent la catégorie dominante, représentant presque la moitié du total des exportations de marchandises,(48% en 2005). Les exportations de produits mécaniques et électriques ont pris plus d'importance. Leur part est de 18% pour la même période, au détriment des produits agroalimentaires et miniers. Cette situation est imputable en grande partie aux câbles et fils électriques qui ont connu un essor particulier. Malgré le développement de ces produits, le TH/C représente encore plus des deux tiers des exportations manufacturières. De l'autre côté, les importations tunisiennes de biens de consommation sont composées essentiellement des biens semi-finis destinés à la réexportation sous le régime off-shore ou de biens non produits localement (produits pharmaceutiques, automobiles...).

La Jordanie importe en grande partie les carburants, l'équipement de transport, les machines industrielles générales, les machines électriques, et l'équipement de télécommunication. Ces catégories d'importations représentent environ 40% de dépenses totales d'importation. D'autre part, la Jordanie a développé sa capacité d'exportation en augmentant sa spécialisation et en favorisant sa diversification hors des produits basés sur les ressources naturelles. Par conséquent, les exportations de la Jordanie sont passées des exportations minérales traditionnelles à faible valeur ajoutée sous forme de phosphates et potasse à des produits à valeur ajoutée élevée dans le secteur chimique, principalement les engrais, l'acide phosphorique et les pharmaceutiques. Ces exportations constituent désormais presque 45% des exportations totales en 2005.

L'Egypte exporte principalement les produits pétroliers, suivis des produits finis (principalement les textiles et l'habillement) et les matières premières agricoles. La volatilité des prix internationaux des carburants et d'autres minerais et métaux

cause de grandes fluctuations de leurs parts et par conséquent dans les parts d'autres groupes de produit dans la structure des produits des exportations égyptiennes . Les exportations des produits chimiques représentent en moyenne 7,5%. Bien que la part des produits manufacturés se situe aux alentours de 17%, elle reste en deçà des parts enregistrées par le Maroc et la Tunisie. Les principales importations sont les machines et l'équipement de transport avec 26%. Les produits alimentaires pour leur part représentent plus de 17% des importations totales égyptiennes en 2005.

En général, les quatre pays de cette ZLE sont spécialisés dans l'échange de produits de la basse de basse gamme avec quelques exceptions dans lesquelles ils disposent d'un avantage significatif (textiles, produits agricoles et alimentaires). Il faut dire que l'insertion dans la division internationale du travail de ces pays apparaît traditionnelle, malgré des efforts de diversification de ces dernières années. Le défi dans l'avenir pour ces quatre pays est d'augmenter leurs capacités de diversification en se positionnant dans les chaînes de production internationales et en améliorant la qualité des produits exportés.

1-3 –Répartition géographique des échanges commerciaux

La Répartition géographique des échanges commerciaux des quatre pays de la déclaration d'Agadir apparaît très peu diversifiée. Le partenaire privilégié pour le Maroc et la Tunisie est l'UE et dans une moindre mesure pour l'Egypte, tan disque le premier partenaire de la Jordanie est constitué par les pays arabes du Golfe et l'Irak.

Tableau N°3 : Origine des importations (en % de la valeur totale CAF)

Exportations	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie	UE	Reste du	
						Monde	Total
Maroc	-	0,5	0,3	0,2	76,3	22,7	100
Tunisie	0,7	-	0,4	0,1	80,3	18,5	100
Egypte	1,4	0,3	-	1,6	34,1	62,6	100
Jordanie	0,1	0,3	1,0	-	4,1	94,5	100
Importations							
Maroc	-	0,5	0,9	0,0	59,8	38,8	100
Tunisie	0,5	-	0,5	0,1	73,6	25,4	100
Egypte	0,1	0,1	-	0,3	29,0	70,5	100
Jordanie	0,3	0,0	2,1	-	26,6	71,0	100

Source : CNUCED 2005

Le montant des échanges entre les pays de cette ZLE reste relativement faible et ne dépasse pas en moyenne 2% d'un pays à l'autre. En plus, ces échanges sont concentrés entre le Maroc et la Tunisie d'un côté et entre l'Egypte et la Jordanie de l'autre. Les principaux échanges entre le Maroc et la Tunisie concernent les produits agricoles et dans une certaine mesure les produits manufacturiers, essentiellement

des produits chimiques. Alors que l'Egypte et la Jordanie échangent les produits agricoles, l'acier et le fer, les produits pharmaceutiques et les engrais. Cependant, les échanges entre le Maroc et l'Egypte bien qu'ils soient plus faibles que ceux entre le Maroc et la Tunisie restent plus ou moins diversifiés. De l'autre côté, la Jordanie reste un importateur net des seuls produits agricoles marocains.

En ce qui concerne la distribution géographique du commerce extérieur (hors pays de la ZLE) du Maroc et de la Tunisie, celui-ci se concentre sur le marché européen, qui représente respectivement 76% et 80% des exportations totales et 60% et 74% des importations. L'UE reste un grand partenaire commercial de l'Egypte, avec respectivement 29 et 34% des importations et des exportations égyptiennes. Les Etats-Unis qui viennent après (en tant que grand pays partenaire commercial de l'Egypte), contribuent pour 15% des importations des marchandises de l'Egypte et 10% de ses exportations. Les pays arabes absorbent moins de 9% d'exportations égyptiennes et assurent environ 9% d'importations, alors que le reste du monde participe pour 50% en moyenne des exportations et des importations égyptiennes.

A la différence de ces pays, la majeure partie du commerce de la Jordanie est concentrée avec les pays de sa région. L'Arabie Saoudite, la Syrie, les Emirats Arabes Unis et l'Iraq comptent pour 45% d'exportations totales et 24% des importations. Ces pays sont les acheteurs principaux des exportations non traditionnelles de la Jordanie. Les relations commerciales de la Jordanie avec l'Europe s'améliorent avec 26% de ses importations, mais seulement 4% des exportations.

Ces développements indiquent que les pays commercialisent très peu entre eux qu'avec les pays développés (en particulier l'UE). Ce qui suggère donc l'existence d'importants obstacles à l'exportation. Cette situation s'explique par le fait que ces pays présentent des similarités dans leurs échanges (le cas du textile et d'habillement par exemple). Elle est aussi le résultat des politiques d'import-substitution qui ont caractérisé ces pays après l'indépendance dans l'objectif de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ainsi que la spécialisation dans les exportations qui valorisent les ressources naturelles qui sont de type interbranches en liaison avec les besoins des pays développés. Ce processus a induit une structure de production complémentaire avec les pays développés, en particulier l'UE, en développant une intégration verticale sans toutefois l'accompagner d'une intégration horizontale avec les pays du Sud, faute de politiques régionales intégrées et de visions de développement communes.

1-4 - Flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE)

Les flux des IDE dans les quatre pays enregistrent un trend ascendant avec parfois une certaine irrégularité au gré des opérations de privatisations et de la participation

du capital étranger à ces opérations. C'est le cas particulièrement en Egypte et au Maroc qui drainent la plus grande partie de ces IDE.

Tableau 4 : Flux d'investissements directs étrangers (2002-2005)

	2002		2003		2004		2005	
	En millions US\$	En % du PIB	En millions US\$	En % du PIB	En millions US\$	En % du PIB	En millions US\$	En % du PIB
Maroc	428	1,3	2279	2,7	1070	1,9	2933	2,9
Tunisie	710	3,4	584	0,2	639	0,9	782	1,1
Egypte	647	0,8	237	0,3	8159	2,3	5378	2,7
Jordanie	56	1,3	379	3,5	651	10,6	1532	26,6
Total	1841		3479		10519		10625	

Source : CNUCED 2006

Les flux d'investissement dans les quatre pays de la ZLE ont dépassé les 10 milliards de dollars en 2004 et en 2005. Ce grand bond en avant s'explique en grande partie par le processus de privatisations réalisées ces deux dernières années au niveau de ces pays. En termes relatifs, par rapport au PIB, la Jordanie attire nettement plus de capitaux étrangers qui ont représenté 26,6% du PIB en 2005, contre 2,9% au Maroc, 2,7% en Egypte et 1,1% en Tunisie.

Au Maroc par exemple, les grandes opérations de privatisation réalisées dans le secteur des télécommunications ainsi que par les accords de transformation de la dette en investissements avec la France et l'Espagne ont été à l'origine de l'accroissement important des IDE au cours de ces deux dernières années.

Les IDE de l'UE dans ces pays occupent une place de choix. Mais, ces IDE drainés par ces pays restent largement en dessous de ceux attirés par les pays qui ont adhéré récemment à l'UE tels la Hongrie et la Pologne, qui continuent de bénéficier de beaucoup plus de capitaux européens, aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs.

Pour la Tunisie, le secteur énergétique demeure dominant dans l'attraction des IDE, avec une part de 45% du total des flux d'IDE. Quant aux services, leur part a atteint 15% en 2005. Cette hausse significative s'explique par la privatisation des hôtels et surtout par l'octroi d'une licence GSM à un opérateur privé. En ce qui concerne la distribution sectorielle des IDE au Maroc, on peut souligner la prépondérance des télécommunications. Il faut souligner que l'industrie marocaine ne concentre que 12% des IDE en 2005, tandis que le pétrole, l'énergie et les mines, l'immobilier, la banque, le commerce, et les autres services se situent aux alentours de 3,7%.

En Jordanie, la majeure partie de l'investissement étranger est réalisée dans les services, qui attirent en particulier les investisseurs arabes (télécommunications, chemins de fer). Les apports des IDE dans les secteurs manufacturiers se sont restés limités et sont principalement réalisés par des entreprises asiatiques de textile. Pour leur part, les IDE en Egypte restent concentrés dans les secteurs de pétrole et des télécommunications qui concentrent quelque 70% des IDE attirés par ce pays.

1-4 - Les politiques commerciales

L'assouplissement des contraintes aux échanges extérieurs a été renforcé par la signature d'accords d'association avec l'UE visant l'instauration d'une zone de libre-échange, ainsi que par leur pleine adhésion à l'OMC (le Maroc en 87, la Tunisie en 95, l'Egypte en 1995 et la Jordanie en 2000). En effet, les droits de douane étaient largement réduits dans des proportions très importantes. Pour les barrières non-tarifaires, les restrictions quantitatives ont été remplacées par des lignes tarifaires, essentiellement pour les produits agricoles. Cependant, on assiste ces dernières années à la multiplication des barrières non tarifaires par l'instauration de contrôles techniques et systémiques ainsi que par la lourdeur des procédures de dédouanement qui entravent les échanges commerciaux entre ces pays.

1-4-1 – Les barrières tarifaires

Les quatre pays de la ZLE quadripartite ont déployé des efforts à travers l'assouplissement des contraintes au commerce extérieur, essentielles à travers la réduction des tarifs douaniers pour honorer leurs engagements vis-à-vis des institutions internationales, en particulier l'OMC. Cependant, les droits de douane statutaires restent encore trop élevés par rapport à la moyenne mondiale. L'Egypte reste relativement protégée avec un taux moyen de l'ordre de 29%, suivie par le Maroc et la Tunisie avec une moyenne de 20%, alors que la Jordanie est le pays qui présente un taux de protection relativement le plus faible de la zone avec 11%. Ces taux de protection globale cachent des disparités sectorielles importantes. L'agriculture continue à être le secteur le plus protégé dans tous les pays, exception faite de l'Egypte qui protège beaucoup plus son secteur industriel.

Tableau 5 : Droits de douane moyens en (%)

	Taux de protection global	Agriculture	Industrie	Primaire
Maroc	20,7	43,1	19	14,3
Tunisie	20,0	56,2	17,3	8,9
Egypte	28,9	16,4	32,1	4,7
Jordanie	11,1	18	10,9	4,7
UE	3,1	15,9	2,4	0,1
Pays à revenu intermédiaire	9,7	21,5	8,9	3,9
Monde	5,5	17,8	4,7	1,4

Source : IFPRI

L'analyse des niveaux des tarifs douaniers entre les quatre pays de cette ZLE montre que la Jordanie reste le marché le moins protégé face aux échanges avec les autres pays de la ZLE, alors qu'il est relativement plus protégé face à l'UE, contrairement au marché tunisien. De l'autre côté, le taux de protection bilatérale pratiqué par le Maroc sur les produits égyptiens reste le plus élevé avec quelque 20,5%. Ces discriminations dans l'application des taux de protection sont de nature à entraver les échanges entre ces pays d'une part et vis-à-vis de l'UE d'autre part. Le doute sur les effets incertains de toute politique d'ouverture est derrière le maintien d'un tel niveau de protection entre les pays de la ZLE.

Tableau 6 : Taux de droits de douane moyens par pays (en %)

	Maroc	Tunisie	Egypte	Jordanie	UE
Maroc	-	15,8	20,5	11,1	18,9
Tunisie	16,6	-	15,9	15,7	12,7
Egypte	14	15,1	-	10,2	28,6
Jordanie	4,5	7,1	5,8	-	12,6

Source: IFPRI

Le maintien de droits de douane sur les produits provenant des pays de cette ZLE à des niveaux plus élevés que sur ceux de l'UE (en particulier par le Maroc et la Tunisie) exerce des effets négatifs. En effet, il y a le risque de détournement des importations de sources moins chères situées dans la ZLE vers des sources européennes plus chères. D'autre part, il exerce un effet de réduction de l'intensité de la concurrence sur le marché local qui est un déterminant essentiel pour tout processus de réallocation des ressources.

L'Accord d'Agadir constitue donc une occasion pour harmoniser les taux de protection entre les pays de cette ZLE entre eux d'une part et avec l'UE d'autre part. Ce processus ne peut être concrétisé que suite à des efforts des quatre pays afin d'harmoniser le traitement des produits manufacturiers pour honorer leurs engagements dans le but de réduire les tarifs douaniers sur ces produits, surtout que

l'UE a réduit unilatéralement ses tarifs douaniers. D'autre part, la résolution de la question agricole avec l'UE est très essentielle dans cette perspective. En effet, cette question a été relativement laissée de côté dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Elle a été incluse dans des négociations bilatérales dans certains accords d'association, avec quelques concessions réciproques, mais elle devrait être traitée dans une vision de construction d'un espace euro-méditerranéen.

1-4-2- Barrières non tarifaires

Actuellement, la question d'accès aux marchés a été déplacée des barrières tarifaires vers les barrières non tarifaires. Les régimes préférentiels comportent toujours des restrictions qui portent sur les produits sensibles, le plus souvent intensifs en travail. On constate, en effet, que la baisse générale des droits ad valorem s'est accompagnée d'un recours accru à d'autres types de barrières aux échanges. Il peut s'agir essentiellement des contrôles techniques, des monopoles de l'Etat, des procédures techniques, des limitations quantitatives etc.

En principe, les contrôles techniques imposés en douane ont pour but de vérifier la conformité des produits importés avec les normes sanitaires et de sécurité nationales. L'application de ces normes reste subordonnée aux problèmes de transparence, de multiplicité de centres d'autorité, de mélange de la qualité avec la sûreté, etc.

Le contrôle de conformité avec les normes sanitaires, phytosanitaires ou techniques est légitime. Toutefois, les autorités doivent impérativement le rendre plus rapide et moins coûteux pour l'importateur et cette étape ne doit pas devenir une forme déguisée de barrières non tarifaires aux importations. Les laboratoires d'analyse seront donc appelés à améliorer leur efficacité afin de réduire les délais de mise en consommation des marchandises importées.

Les monopoles, que détiennent notamment certaines entreprises publiques elles-mêmes en situation de monopole sur leur marché, constituent aussi une forme de barrières non douanières. Ceux-ci incluent les services publics et certains services et biens considérés comme ayant un fort contenu social, tels que l'eau, l'électricité, les assurances obligatoires pour les voitures, les biens alimentaires (céréales, sucre, etc.), le transport et les produits pharmaceutiques. Dans certains de ces cas, les prix sont déterminés par les Etats ce qui est source de distorsions dans les marchés des pays de la ZLE.

Par ailleurs, les procédures de dédouanement des importations destinées au marché local sont encore lourdes, contrairement à celles qui sont appliquées aux importations des entreprises offshore. Les importations destinées au marché local dans les pays de cette ZLE souffrent de délais de dédouanement estimés à trois semaines en moyenne,

contre quelques jours dans les pays les plus performants. Ces délais excessifs se traduisent par des surcoûts qui viennent s'ajouter aux droits de douane.

Les coûts de transport de chargement et l'arrimage sont très élevés dans les quatre pays de cette ZLE, en comparaison à d'autres pays dans la région méditerranéenne. Les conditions de service d'équipements et d'infrastructure demeurent toujours des contraintes qui entravent l'amélioration des exportations de ces pays.

2- ATOUS ET CONTRAINTES DU PROCESSUS INTEGRATIONNIONNISTE ET DYNAMIQUE DES ECHANGES.

En dépit de l'existence d'un important cadre juridique bilatéral (zones de libre échange bilatérales) et multilatéral (Zone de libre échange quadripartite), la coopération économique et non économique entre les quatre pays qui constitue la première étape vers l'instauration d'une zone de libre échange arabe et euro méditerranéenne est très faible voire insignifiante. En effet, les relations entre les quatre économies ne progressent guère de manière sensible et les échanges économiques sont figés à leur niveau le plus bas en ne représentant que moins de 2% du volume total de leur commerce extérieur.

2-1- Les atouts et les contraintes de l'intégration entre les pays de la déclaration d'Agadir.

N'importe quel projet d'intégration régionale suppose un inventaire détaillé et exhaustif des facteurs favorables et des facteurs de blocage. Au niveau des pays de la déclaration d'Agadir, les éléments favorisant un tel processus d'intégration apparaissent forts et variés et les éléments qui l'entravent sont également importants.

Les facteurs favorables.

Il existe plusieurs atouts de nature à favoriser le processus d'intégration entre ces pays :

- Le facteur historique, linguistique et culturel : les quatre pays disposent d'une longue et riche histoire commune. Ceci est renforcé par l'unité de ces pays : langue, religion culture...

Enfin de compte, le destin de ces pays est le même et leurs systèmes socio-économiques et politiques doivent affronter les mêmes défis et contraintes : formation de la population, modernisation de l'économie, instauration de l'Etat de droit, lutte contre l'islamisme radical...

- Le facteur économique : la concurrence existante entre les économies de ces pays (surtout entre le Maroc, la Tunisie et l’Egypte) n’exclut pas une certaine complémentarité qu’il faudrait exploiter. Celle-ci apparaît à plusieurs niveaux : énergie, phosphates, agriculture...

Le secteur énergétique peut constituer d’ailleurs l’un des axes majeurs de la coopération et de la promotion de l’intégration entre ces pays. De même, les opportunités d’échanges dans le domaine agricole sont importantes : ouverture des marchés à l’huile d’olive tunisienne, aux primeurs et aux agrumes marocains, au coton égyptien , aux produits dérivés des phosphates jordaniens ...

- Les convergences constatées au niveau des politiques économiques de ces pays depuis plusieurs années ne font que renforcer tout processus d’intégration : libération du commerce extérieur, réduction de la protection douanière, politique de privatisation et de désengagement de l’Etat...

Les contraintes essentielles

Plusieurs facteurs continuent de constituer des éléments qui bloquent toujours les échanges entre ces pays.

- Le faible degré de complémentarité entre les économies des pays de la déclaration d’Agadir et le manque d’une véritable spécialisation des productions contribuent de manière significative à expliquer la modicité des échanges entre ces pays ;

Ce facteur constitue un handicap non négligeable à tout processus d’intégration puisque les économies de ces pays sont davantage concurrentes sur les marchés internationaux et notamment européens. C’est le cas en particulier des économies marocaines et tunisiennes et dans une certaine mesure égyptienne.

De ce fait, les possibilités d’échanges apparaissent assez limitées et les opportunités de coopération sont modestes. Ainsi selon le CEPII, les avantages comparatifs révélés du Maroc et de la Tunisie par exemple sont de même nature. Les échanges potentiels entre ces pays demeurent fort limités étant donné « l’incapacité de ces pays à se satisfaire mutuellement des demandes à contenu technologique élevé, contrairement à ce que l’on peut envisager dans le Mercosur, où certains pôles brésiliens ont acquis un niveau technologique appréciable »⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Isabelle Bensidoun et Agnès Chevalier, « Europe -Méditerranée : Le pari de l’ouverture », *Economica*.1996. p.176.

Cette contrainte économique doit être cependant relativisée dans la mesure où l'exemple européen démontre tout à fait le contraire. Ainsi l'absence de complémentarité économique a été à la base du dynamisme de l'intégration et de la réussite de son processus entre des pays dont les structures économiques et les productions sont concurrentes comme la France et l'Allemagne;

- Les divergences d'intérêts économiques, la persistance de pratiques administratives protectionnistes, de barrières non tarifaires ... constituent aussi des sérieux entraves à la mise en œuvre des décisions prises en matière de libéralisation et de libre échange ;

- L'insuffisance des infrastructures en matière de transport et de télécommunications, la faible circulation des informations économiques, les difficultés de règlement des échanges... sont également autant de facteurs de blocage des relations d'échanges entre ces pays et limitent les possibilités d'intégration entre eux. Ce qui alourdit le coût des transactions et réduit sensiblement le développement des échanges ;

- Les facteurs d'accompagnement de l'intégration : à ce niveau plusieurs contraintes se dressent devant tout avancée significative du processus d'intégration. Il s'agit en particulier :

- * De la grande faiblesse de l'infrastructure en matière aéro portuaire et qui constitue un handicap de taille pour la promotion des échanges entre ces pays. La faiblesse des lignes directes de transport aérien, et maritime génère des surcoûts et réduit certainement la compétitivité –prix des produits échangés entre ces pays ;

- * Des grandes difficultés rencontrées en matière de financement des échanges régionaux en raison de la non convertibilité des monnaies nationales, des pénuries de se procurer parfois des devises...

- * De la quasi inexistence de contact et de relations entre les différents opérateurs économiques, les militants des O.N.G, les représentants des chambres professionnelles...La lourdeur des procédures et le climat de suspicion qui règne dans les rapports entre les administrations de ces quatre pays ne font qu'accentuer les entraves au dynamisme des échanges entre ces pays. Par ailleurs l'utilisation abusive par ces administrations des procédures de l'autorisation préalable et l'imposition des restrictions non tarifaires dénotent de l'absence d'une réelle volonté politique de développer les échanges entre les quatre pays.

2-2- Dynamique des échanges

Les échanges entre les quatre pays restent très faibles en dépit de la signature d'accords de ZLE bilatérales et multilatérale. Certes, leur croissance a été relativement importante au cours des cinq dernières années, mais ils ne constituent toujours

qu'une part très modeste des échanges extérieurs de chaque pays avec le reste du monde.

Sur un autre plan, la dynamique des échanges commerciaux entre ces pays dénote une évolution très contrastée de leurs composantes. Ainsi par exemple, les importations du Maroc en provenance d'Égypte ont été multipliées par 1.7 fois durant la période 2001-2005, tandis que les exportations ont chuté de 56.9%. La même tendance apparaît aussi et de manière très nette dans les échanges commerciaux marocco-tunisiens avec une forte augmentation des importations (+116.2%) et une régression très nette des exportations (-28%) toujours entre 2001 et 2005. Cette situation peut s'expliquer par le respect par le Maroc de tous des engagements pris envers ces partenaires de cette zone de libre échange aussi bien dans le cadre bilatéral que multilatéral. En revanche, l'Égypte et beaucoup plus la Tunisie utilisent, dans une large mesure, les barrières non tarifaires pour limiter leurs importations provenant des trois pays engagés dans la ZLE quadripartite et en particulier au Maroc.

Si les échanges commerciaux entre ces pays sont largement entravés par le peu d'effectivité des accords conclus, les autres volets des échanges demeurent aussi extrêmement faibles, voire insignifiants.

Les recettes procurées par les voyages et par les résidents nationaux dans les trois autres pays constituent toujours des rubriques très peu significatives dans les échanges entre les quatre pays. Ainsi l'ensemble des recettes tirées des voyageurs au Maroc des citoyens des trois autres pays ne constituait que 0.7% (0.2% pour l'Égypte, 0.4% pour la Tunisie et 0.1% pour la Jordanie) de l'ensemble des recettes voyages du Maroc en 2005. Le montant global de ces recettes n'était que de l'ordre de 38 millions de \$ US pour l'année 2005.

Quand aux recettes provenant des résidents nationaux dans les trois autres pays, elles sont complètement dérisoires, puisque leur montant pour le Maroc n'a pas dépassé 208 millions \$ US en 2005. Leur pourcentage dans le total des recettes de cette rubrique est insignifiant.

Enfin les flux d'investissement entre les quatre pays restent toujours très faibles. Leur volume global n'a été que l'ordre de 10 millions \$ US au cours de l'année 2005 pour le Maroc. Leur pourcentage dans les investissements étrangers attirés par le Maroc était inférieur à 1%.

En définitive, on peut dire qu'au cours de ces cinq dernières années, l'évolution des échanges entre les quatre pays n'a pas connu une croissance soutenue en dépit de la signature d'accords bilatéraux de libre échange. Même la signature de l'accord multilatéral d'Agadir n'a pas donné un véritable coup de fouet aux échanges entre ces pays. L'absence de régularité et de constance dans ces échanges est également

manifeste dans la mesure où l'évolution de leurs différentes rubriques est très contrastée particulièrement au niveau des recettes voyages et des investissements qui connaissent des tendances fortement erratiques avec des hausses et des baisses plus ou moins importantes d'une année sur l'autre. Ce qui dénote d'une absence totale de stratégie et de vision à moyen et long terme dans les relations d'échanges entre les quatre pays.

Tableau N°7 : Evolution des échanges entre le Maroc et l'Égypte (2001-2005)

(En millions en dh)

	2001	2002	2003	2004	2005
I- Commerce extérieur					
Importations	233,9	608,3	1181,6	862,8	1421,6
Part dans le total en %	0,4	0,5	0,9	0,5	0,8
Exportations	317,5	218,5	236,9	210,9	202,0
Part dans le total en %	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2
Solde commercial	-216,4	-389,8	-944,7	-651,9	-1219,6
Taux de couverture en %	59,5	35,9	20,0	24,4	14,2
II- Recettes voyages	563,2	583,2	85,9	68,8	81,9
Part dans le total en %	1,9	2,0	0,3	0,2	0,4
III- Recettes MRE	-	7,1	6,0	6,2	6,4
Part dans le total en %	-	-	-	-	-
IV- Investissements	12,1	1,1	0,4	15,2	58,7
Part dans le total en %	-	-	-	0,1	0,2

Source : Office de changes.

Tableau N°8 : Evolution des échanges Maroc-Tunisiens (2001-2005)

(En millions de dhs)

	2001	2002	2003	2004	2005
I- Commerce extérieur					
- Importations	511,2	607,7	675,8	752,8	1105,7
Part dans le total en %	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
- Exportations	595,7	541,2	411,5	532,8	442,0
Part dans le total en %	0,7	0,6	0,5	0,6	0,4
Solde commercial	+ 84,5	- 66,5	-246,3	-220	-663,7
Taux de couverture	116,5	89,1	60,9	70,8	40,0
II- Recettes voyages	33,7	32,0	58,0	68,8	181,6
Part dans le total en %	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4
III- Recettes M.R.E.	13,0	15,8	12,2	15,3	16,3
Part dans le total en %	-	-	-	-	-
IV- Investissements	70,1	52,4	152,2	6,0	28,0
Part dans le total en %	0,2	0,2	0,6	-	0,1

Source: office des changes

Tableau N°9 : Evolution des échanges Maroco-Jordaniennes (2001-2005)
(En millions de dhs)

	2001	2002	2003	2004	2005
I- Commerce extérieur					
- Importations	45,5	47,0	53,1	48,7	52,0
Part dans le total en %	-	-	-	-	-
- Exportations	42,8	43,6	44,1	47,8	47,6
Part dans le total en %		-	-	-	-
Solde commercial	-2,7	-3,4	-9	- 0,9	- 4,4
Taux de couverture	94,1	92,8	83,1	98,2	91 ;6
II- Recettes voyages	21,0	24,7	25,4	26,0	26,7
Part dans le total en %	0,2	0,16	0,18	0,19	0,19
III- Recettes M.R.E.	-	-	-	-	-
Part dans le total en %	-	0,03	0,03	0,03	0,03
IV- Investissements	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8
Part dans le total en %	-	-	-	-	-

Source: Office des changes

Le processus d'intégration entre les quatre pays apparaît lent et parsemé d'obstacles et de contraintes. La déclaration d'Agadir en 2001 aurait donné un peu d'espoir qu'une convergence entre ces pays qui puisse pousser vers des formes d'intégration sur le modèle du Mercosur ou de l'Asean. Cependant, immédiatement à cause d'une série de problèmes liés notamment aux égoïsmes nationaux et au non respect des engagements souscrits, ce projet d'intégration piétine et son application sur le terrain se heurte à de grandes difficultés. Même, le soutien européen n'a pas réussi à lancer de manière décisive ce processus d'intégration entre les quatre pays.

La concrétisation de ce processus d'envergure nécessite une volonté politique commune visant à :

- Favoriser le développement des infrastructures de transport et les orienter vers les besoins de cette intégration;
- Mettre en harmonie les législations et les disciplines (concurrence investissement, règles d'origines, principes comptables, propriété intellectuelle, procédures douanières...) et mettre en œuvre une base commune relative à la libéralisation multilatérale des échanges ;
- Parachever l'assainissement macroéconomique et assurer un dialogue permanent en vue de permettre la convergence des politiques économiques et commerciales à travers la mise en place des enceintes de concertations permanentes ;

- Elargir la représentation de ces pays au niveau des experts en matière de négociation multilatérale à Genève et l'organisation de réunions périodiques entre les experts de ces quatre pays ;
- Mettre en place la Banque Commune d'Investissement et de Commerce Extérieur pour contribuer au développement du commerce entre ces pays et à la mobilisation des investissements étrangers ;
- Etablir des conventions permettant aux pays de la déclaration d'Agadir de promouvoir le commerce notamment celui des services et du transfert de technologie ;

Par ailleurs, et dans cette perspective l'Union européenne pourrait jouer un rôle positif important dans la promotion de la coopération entre les quatre pays dans le cadre du partenariat euro- méditerranéen.

- Premièrement, l'intégration économique entre es pays devrait être facilitée directement par l'UE à travers sa stratégie euro méditerranéenne. L'UE devrait intervenir dans les domaines tels que l'harmonisation des règles d'origine et des procédures douanières, la promotion des grands projets... (tel que les infrastructures) ;

- Deuxièmement, l'UE pourrait encourager les activités et les projets visant à créer des occasions de débat et de concertation dans l'objectif de rapprocher politiquement les quatre pays ;

- Troisièmement, l'UE devrait mettre en place des mécanismes financiers susceptibles de soutenir le développement des échanges entre ces pays (soutien spécifiques des mécanismes de promotion de exportations intra-régions) ;

- Quatrièmement, l'UE devrait aider à la création de banques régionales spécialisées en matière de financement d'investissement, ce qui constituerait un pilier essentiel de l'intégration entre ces pays ;

- Cinquièmement, il faudrait que les projets associant l'Europe et les quatre pays doivent s'inscrire dans une logique de construction de l'espace euro méditerranéen intégré.

En guise de conclusion , on peut dire que l'instauration d'une ZLE entre les quatre pays signataires de l'Accord d'Agadir ne leur a pas encore permis pas de tirer de grands profits d'une telle intégration qui est fondée essentiellement sur les perspectives d'amélioration des échanges commerciaux. En effet, les pays de la région ne produisent pas des inputs intermédiaires qui sont nécessaires pour satisfaire les besoins mutuels en terme d'industrialisation. Ils ne sont non plus intégrés dans le

système global des chaînes de production dans lequel ils peuvent être ordonnés et complémentaires entre eux pour importer et développer des composantes pour la réexportation et l'assemblage final.

Il faut souligner aussi que les quatre pays procèdent encore à une discrimination commerciale à l'encontre du Nord suite à une adhésion différenciée à l'OMC ainsi qu'à des signatures décalées des accords avec l'UE. Cette discrimination commerciale à l'encontre du Nord profite aux firmes localisées dans les pays protectionnistes créant ainsi une réallocation des activités au détriment des marchés plus protégés comme celui de l'Égypte. Les pays de la ZLE devront donc unifier leurs tarifs douaniers envers le Nord, en particulier l'UE, pour pouvoir entamer un processus de développement industriel commun de l'ensemble des pays membres.

En outre, tout accord Sud/Sud devrait être accompagné par un soutien financier pour compenser les pertes en terme de recettes douanières ainsi qu'en terme de détournement de commerce. Dans ce sens, l'actuel programme d'aide financier que l'UE s'engage à apporter aux pays signataires de l'Accord d'Agadir reste insuffisant. Sans des fonds structurels de l'Union Européenne qui constitueraient des mécanismes compensatoires, l'Accord d'Agadir, en tant qu'intégration Sud-Sud, restera de portée limitée pour accompagner les changements structurels de ces économies afin de permettre leur insertion dans les chaînes de production internationales.

Dans la perspective d'évolution de l'Accord d'Agadir, il semble que cette intégration régionale doit être revue dans un cadre plus global et ne pas être limitée simplement aux échanges commerciaux. Cet accord devrait mettre en place un cadre réglementaire commun, des efforts éducatifs communs et un cadre institutionnel cohérent pour permettre la conception de grands projets d'investissement qui valorisent les atouts des pays de la zone. Ceci nécessitera bien sur des mécanismes de financement et des techniques de réalisation qui permettent de tirer profit au même pied d'égalité pour tous les pays membres. En effet, la constitution de clusters autour de vecteurs stratégiques, en l'occurrence l'eau, l'énergie, le tourisme, l'économie de la connaissance, etc. qui sont autant d'axes que ces pays devraient traiter ensemble pour asseoir une stratégie de co-développement de la zone toute entière. Ce qui facilitera l'attraction d'un grand nombre d'investisseurs étrangers qui est l'un des objectifs primordiaux de cette intégration Sud/Sud.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- Adda.J, (1996), «La mondialisation de l'économie», tome 1, éditions de la Découverte.
- Ayari. C (1995) : «Mise à niveau industrielle et zone de libre échange euro tunisienne»,
- Ballasa. B, (1961), *The theory of economic integration*, Homewood ,Illinois ,
- Baumont C., (1997), « Croissance endogène des régions et espace », in. Célimène F. - Lacour C., «L'intégration régionale des espaces, Bibliothèque de science régionale», *Economica*.
- Benlahcen Tlemcanani .M et Mairet .P (1997) : «Globalisation et régionalisation de l'économie mondiale : quelle stratégie d'insertion internationale pour les pays du Maghreb? », *Annales Marocaines d'Economie*, n°21.
- Bhagwati J.N., (1993), « Regionalism and Multilateralism: an Overview » in. De Melo J. & Panagariya A., «New dimension in regional integration», Cambridge University Press.
- Bilman .I (1991) : «Gagner la compétitivité mondiale», les éditions de l'organisation, Paris.
- Boussetta .M (1999) : « Développement économique et relations entre le Maroc et l'UE : défis et opportunités», communication présentée au colloque Europe-Méditerranée : «Vers quel développement ? XIV^{ème} journées scientifiques de l'Association Tiers Monde, Ile de Bandol, France, 27-29 Mai.
- Boussetta .M (2000) : «Implications fiscales et commerciales des accords de Z.L.E : les cas du Maroc avec l'UE, la Tunisie et l'Egypte», *Revue Marocaine d'Administration et du Développement local*, n°33, Septembre.
- Boussetta .M (2000) : «Relations Maghreb-UE : Evolution et perspectives», Communication présentée au Forum marroco-corrén, Rabat, avril.
- Boussetta, (2001), «ZLE et mise à niveau du secteur industriel au Maroc et en Tunisie», Communication présentée aux 7^{èmes} journées scientifiques de l'Economic Rescherch Forum, Amman, Jordanie, 25-29 octobre.
- Boussetta, M, (2002), «Processus de Barcelone et partenariat euro-méditerranéen : le cas du Maroc avec l' UE», Working Paper N° 1010, ERF, Egypte.
- Boussetta, M (2005), *Intégration sud – sud et coût du non Maghreb*, Projet FEMISE.
- De Melo J., Panagariya A. & Rodrik D., (1993), « The Regionalism: a Country Perspective», in De Melo J. & Panagariya A., «New Dimension in regional integration», Cambridge University Press.
- El Malki, H, (2000), «La Méditerranée face à la mondialisation», les éditions Toubkal.
- Gemdev, A (1994), « L'intégration régionale dans le monde : Innovation et ruptures», éditions Khatkhata.

- Genberg, H. & Nadal De Simone, F., (1993), « Regional integration agreements and macroeconomic discipline », in *Regional integration and the Global Trading system*, Anderson K & Blackhurst, R., Saint Martin Press, N.Y.
- Halevi, J., (1996), « The Significance of the Theory of Vertically Integrated Processes for the Problem of Economic Development », *Structural Change and Economic Dynamics*, n°7.
- Hugon .PH, (2002), *Les économie en développement à l'heure de la régionalisation*, Karthala.
- Hugon .PH, (1998) ,*La régionalisation comparée en Afrique sub- saharienne et en Asie de l'Est* ,Revue Tiers Monde ,TomeXXXIX ,N°155, Juillet – Septembre .
- Hugon .PH (1997), *Economie politique internationale et mondialisation* Editions Economica .
- Krueger A.O., (1992), « Government, Trade and Economic Integration », *American Economic Review*, May.
- Krueger A.O., (1995), « Free Trade Agreements versus Customs Unions », *NBER Working Paper Series*, N°5084.
- Krueger A.O., (1997), « Trade Policy and Economic Development: How we Learn », *American Economic Review*, March.
- Krugman .P (1998), « La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre échange», éditions la Découverte.
- Krugman P., (1980), «Scale economies, product differentiation and the pattern of trade», *American Economic Review*, vol.70 n° 5, December.
- Krugman P., (1990), «Geography and Trade», the MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- Krugman P., (1993), « Regionalism and Multilateralism: an Analytical Notes », in De Melo J. & Panagariya A., «New dimension in regional integration», Cambridge University Press.
- Lafay .G et Kesenci .U, (1994), «Maîtriser le libre échange, éditions Economica, Paris.
- Langhammer R.J., (1992), « The Developing Countries and Regionalism », *Journal of Common Market Studies*, Vol. XXX, N°2.
- Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen (1998), Institut de la méditerranée/ Economic Reseach Forum, éditions de l'aube.
- Lin J.Y. & J.B. Nugent, (1995), « Institution and Economic Development », in Behrman, J & T.N. Srinivassan, *Handbook of Development Economics*, Vol.3.
- Llyod.J.P (1992), *Régionalisation et commerce mondial*, Revue économique de l'OCDE, N°18, Printemps..
- Mekkaoui, A, (2000), «Partenariat euro-marocain, une intégration régionale stratégique», Editions de l'Harmattan.
- Muchielli.J.L et Célimène.F. (1994), « Mondialisation et régionalisation», Economica.

- Nishikawa J., (1998), « Le Régionalisme Economique dans les Années 90. Le Régionalisme d'aujourd'hui et la Théorie de l'Intégration Economique », Economie et Société, Hors-Série, N°34.
- OCDE, (1993), «Intégration régionale et pays en voie de développement, OCDE, Paris.
- OCDE, (1995), «Intégration régionale et système commercial multilatéral, OCDE, Paris.
- Oman C., (1991), «Globalisation et régionalisation : quels enjeux pour les pays en développement ? », OCDE, Paris. .
- Ould aouidia.J (1996), «Les enjeux de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Europe», Monde Arabe –Machrek, n°153.
- Rainelli .M (2003), La nouvelle théorie du commerce international, Editions la Découverte.
- Ravanel .B (1990) : «La Méditerranée : le Nord contre le Sud», éditions l'Harmattan, Paris.
- Regnault.H (1998), «Asymétrie d'intégration et construction euro – méditerranéenne», in, Annuaire de la Méditerranée. 1998.
- Reich, .R (1993), «Economie mondialisée», Dunod.
- Schiff M., (2002), « Regional Integration and Development in Small Sate », World Bank Working Paper, N°2797.
- Sefrioui, F. (sous la direction de) (1997) maghrébine, «Globalisation et compétitivité, les dynamiques des systèmes productifs dans le contexte de libre échange», Editions Esprit.
- Siroen .J.M, (1998a), L'OMC et la mondialisation des économies, IRES et CFECGC.
- Siroen .J.M, (2004), La régionalisation de l'économie mondiale, Editions de la Découverte..
- Venables A.F., (2000b), « Les Accords d'Intégration Régionale, Facteurs de Convergence ou de Divergence », Revue d'économie du développement, Vol. 0, N°1-2.
- Walz, U., (1999), «Dynamics of regional integration», Heidelberg.
- Wang, Z. Q., & SWAIN, N. J., (1995), « The Determinants of Foreign Direct Investment in Transforming Economies: Empirical Evidence from Hungary and China », Weltwirtschaftliches archiv, Vol. 131, N°2.
- WORLD BANK, (1989), « Regional Integration and Economic Development », Document de travail, Département de l'industrie et de l'énergie, Wahington D.C.
- Zarouk.J (2000), «Integrating Free Trade Agreements MDF3», Workshop in Global Trade and Regionalism, Cairo February 5-8.